



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les chaînes d'activité mondiales

Type d'opportunité : reconduction

Périodicité : ponctuelle

Demandeur : Insee, Direction des statistiques d'entreprises, Département des synthèses sectorielles

Au cours de sa réunion du 30 mars 2016, la commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête sur les chaînes d'activité mondiales (au moment de la rédaction de l'avis d'opportunité, le titre de l'enquête est provisoire).

En 2012, une première enquête « Chaînes d'activité mondiales » a été réalisée par l'Insee sur la base d'une méthodologie et d'un questionnaire définis au niveau européen (« *International organisation and sourcing of business activities* »).

L'enquête de 2017 renouvellera celle menée en 2012. Elle s'inscrit toujours dans le cadre d'un projet européen coordonné par Eurostat, qui vise à améliorer les connaissances en matière de stratégie d'internationalisation des sociétés. De manière générale, la mondialisation est un sujet important du débat social, qui appelle analyses et études économiques.

L'enquête étudiera la fragmentation des processus de production mis en œuvre par les sociétés, qui les conduisent à externaliser en France ou à délocaliser à l'étranger des travaux réalisés jusque-là en interne. Des informations sur le type d'activité externalisé ou délocalisé (cœur de métier, fonctions support), sur leur forme (filialisation, recours à un prestataire) et sur leur localisation (France, pays ou zones à l'étranger) seront collectées.

L'enquête abordera aussi des aspects plus qualitatifs de l'externalisation en s'intéressant à la décomposition par fonction et aux motifs d'externalisation, avec une focale plus large, incluant les différentes formes d'externalisation y compris les fournisseurs externes (français ou étrangers).

La nomenclature détaillée du type d'activité susceptible d'être externalisé ou délocalisé sera arrêtée au niveau européen de même que le zonage géographique (pour l'enquête de 2012, 11 types d'activité et 12 zones ou pays avaient été retenus).

L'enquête mobilisera le fichier des liaisons financières (Lifi). Elle complétera les informations de l'enquête annuelle Ofats (également européenne) qui ne porte que sur les filiales à l'étranger des têtes de groupe français, et fournit des données de cadrage quantitatives semi-agrégées de positionnement par pays et secteur (chiffre d'affaires, effectifs, ...).

L'unité d'interrogation – unité légale vs entreprise au sens LME, i.e. profilée au sein d'un groupe – reste à déterminer en fonction des orientations d'Eurostat (règlement FRIBS à venir) puis des discussions au sein du comité de concertation de l'enquête, la priorité étant une diffusion compréhensible des résultats. Des réflexions sont en cours et seront précisées au comité du label du Cnis.

Le champ de l'enquête sera constitué des entreprises dont les effectifs atteignent ou dépassent 50 salariés et relevant du champ des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

L'enquête couvre la France entière, mais il n'est pas prévu de décliner les données recueillies à un niveau infranational.

Le mode privilégié sera la collecte par Internet, un questionnaire « papier » pourra toutefois être adressé aux unités qui en feront la demande.

Le comité de concertation comprendra des représentants d'organisations professionnelles (MEDEF, organisations syndicales), d'entreprises et d'utilisateurs (universitaires spécialistes de la mondialisation, Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII), Banque de France, Direction générale du Trésor, DGE, ...).

Outre leur fourniture à Eurostat dans le cadre de publications européennes, les résultats de l'enquête donneront lieu à un *Insee Première* puis à un *Insee Résultats* en 2018. Une base de données détaillées sera ensuite mise à disposition.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.